

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Yann ORPIN, à l'effet de signer la Convention « DESIGN'IN », programme de coopération transfrontalière conclu entre la CCI de région Hauts-de-France et mis en œuvre par la CCI Grand Lille, et divers partenaires locaux et belges, dans le but de développer le design en Flandre, en Wallonie et dans les Hauts-de-France.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le déléguant a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 11 octobre 2018,

Philippe HOURDAIN

